

# Ville de Saint-Honoré

## AVIS PUBLIC

### AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 3 août 2020 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Rémi Rochefort pour sa propriété située au 491, rue Tremblay, Saint-Honoré;

#### NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande a pour but de reconnaître les marges latérales de la résidence à 3.93m et 2.14m afin de transformer celle-ci en bifamilial isolé sans devoir apporter des modifications au bâtiment ou au stationnement;

#### DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

491, rue Tremblay, Saint-Honoré.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau du directeur général, aux heures ordinaires de bureau, au 3611, boul. Martel à Saint-Honoré.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce huitième jour de juillet  
deux mille vingt.**



---

Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et directeur général

---

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 8 juillet 2020, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8<sup>ième</sup> jour de juillet 2020.

